# *BANQUEROUTES,*

## ARRÊTS DE SURSÉANCE,

### *SAUF-CONDUITS.*

Case FRC 1365

---

L'ASSEMBLÉE nationale qui s'occupe de tout ce qui peut augmenter la gloire et la richesse de la nation, ne négligera ſans doute pas le commerce ſi longtems soumis aux caprices des gens en place, et resserré dans les entraves d'une administration versalite. Elle ne le négligera pas, et bientôt il reprendra sa vigueur et nous fera jouir de ses immenses et prétieuses ressources. L'Artiste industrieux, n'aura pas beſoin d'acheter la pro-

tection d'un Commis, et le Négociant laborieux et prudent n'invoquera plus des loix oubliées contre les *agréables* qui auront surpris sa bonne foi. L'escroquerie ne sera plus un talent honoré ; les titres ne dispenseront pas de la probité ; les Calembourgs et les Gentillesses ne seront plus la monnoie des grands. Personne n'aura désormais, le privilège de ne pas payer ses dettes et l'effronterie de s'en vanter.

Les Arrêts de surséance ne s'accorderont qu'en faveur des débiteurs malheureux ou trompés, et l'on ne payera plus un sauf-conduit à ceux à qui l'on ne doit rien avec l'argent de ceux à qui l'on doit. Les Ministres n'auront plus cette resource pour entretenir leurs maîtresses, leurs chiens et leurs chevaux, et la banqueroute d'un Seigneur n'entraînera pas la ruine d'un honnête Marchand, lorsque la



loi n'épargnera pas plus le gentil-homme que le roturier, et que le Juge répondra sur sa fortune et sur sa tête, des exceptions qu'il aurait la témérité de se permettre.

---

De l'Imprimerie de KNAPEN, fils, Libraire-Imprimeur rue St. André, et se distribue rue Haute-Feuille, N°.36.

734